

De : André Lambert <lambertan0560@gmail.com>

Envoyé : 19 février 2025 13:00

À : Mont-Blanc, Jean Simon Levert <maire@mont-blanc.quebec>; Mont-Blanc, Matthieu Renaud <dg@mont-blanc.quebec>

Objet : Projet d'aménagement du parc de la gare

Bonjour messieurs,

Je vous écris à titre de citoyen mais aussi à titre de président de l'Association pour la restauration et la protection écologique du lac Carré (ARPEC), au sujet du projet d'aménagement du parc de la gare. Ce projet est prévu à votre programme triennal d'immobilisations, au coût de 2,5 millions de dollars au total. Avec une enveloppe de 300,000\$ pour l'année en cours afin de procéder à l'élaboration des plans et devis.

Ce projet, tel que décrit dans une présentation datée de 2022, prévoit entre autres l'aménagement de la zone P-773, située entre le petit train du Nord à l'Est et la rue de la Gare à l'Ouest (voir la carte ci-jointe). Cette portion de territoire est encore relativement vierge, hormis le pump track déjà présent. Un parc à chien y est prévu, ainsi que le déménagement du tennis actuel, des terrains pour le pickleball, un bloc sanitaire ainsi qu'un demi-terrain de basketball. Je comprends aussi que ce terrain appartient déjà à la municipalité et que les terrains de tennis actuels, situés sur l'actuelle prise d'eau potable de la municipalité, doivent être déménagés éventuellement.

Bien qu'il soit tentant de regrouper ces activités et services à la population sur un terrain municipal actuellement inutilisé ou presque (la zone P-773), je me dois de vous faire part de mes réticences personnelles ainsi que celles de l'ARPEC pour un tel projet, et ce avant d'aller plus loin dans vos investissements en fonds publics.

La zone P-773 est catégorisée par la MRC comme un milieu humide (prairie humide plus précisément). Je joins à ce courriel une cartographie du bassin versant du lac Carré préparée par la MRC des Laurentides et qui le spécifie. De plus, le principal tributaire du lac Carré coule tout au long de ce milieu humide. Sur la carte, vous remarquerez aussi que cette zone est la dernière zone humide située près du lac Carré. Elle contribue à l'infiltration dans le sol des eaux pluviales, ce qui est une rareté autour de notre lac urbain.

Aménager ce terrain pourrait être très nuisible au lac Carré, déjà fragilisé par la présence du milieu urbain qui l'entoure. Plus spécifiquement, son aménagement nuira à l'infiltration naturelle des eaux pluviales, favorisera le ruissellement vers le tributaire du lac et ainsi accroîtra le transport de sédiments, d'éléments nutritifs et autres polluants vers le lac Carré. Finalement, cet aménagement ne pourra que nuire à sa protection.

L'ARPEC, au nom de tous les utilisateurs du lac qu'elle représente, qu'ils soient membres ou non, a comme mission principale de protéger ce lac et d'améliorer sa santé. Vous comprendrez que nous ne pouvons que nous opposer à ce projet d'aménagement du parc de la gare, tel que prévu.

Par la présente, l'ARPEC sollicite donc votre intervention afin de modifier ce projet dans le but de préserver dans son état actuel la zone P-773.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande. Nous apprécierons recevoir une réponse de votre part et vous souhaitons une bonne journée.

André Lambert

Président de L'ARPEC

N

10:13 Dim. 18 août

71 %

